

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

23 octobre 2014

Traversée de Haute-Nendaz Plus de fluidité et de sécurité

(IVS).- Une cérémonie officielle marquant la fin des travaux de correction routière de la traversée de Haute-Nendaz sur la route cantonale N° 62 Sion-Nendaz s'est déroulée ce jour en présence du conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement et des autorités de la région dont les présidents des communes de Nendaz, Sion et Veysonnaz.

Sur cet axe indispensable pour l'accessibilité aux stations touristiques de Haute-Nendaz et de Siviez, la sécurité des piétons et des automobilistes restait un élément primordial à mettre en place. Le cas de Haute-Nendaz constitue en effet un exemple typique de la concrétisation de cette politique sécuritaire. Les travaux réalisés sont en mesure d'assurer cet objectif et répondent à une demande répétée et justifiée de la population concernée et de ses autorités.

Le Service des routes, transports et cours d'eau, a donc entrepris d'importants travaux de correction de chaussée sur le tronçon de la traversée de Haute-Nendaz. Scindés en deux, les travaux ont débutés, dès le mois de mai 2009, par le tronçon aval, puis se sont poursuivis, dès septembre 2011, sur le tronçon amont

Sur ce secteur d'un peu plus d'un kilomètre, la route existante a été corrigée pour améliorer les conditions de circulation des 4'500 véhicules qui y circulent en moyenne journalière. Les adaptations du gabarit de la chaussée et la correction du lacet, au départ de la route de Siviez, favorisent le croisement des véhicules et améliorent sensiblement la sécurité des usagers.

En raison de la localisation du tronçon et des équipements communaux à forte génération de trafic piétonnier à proximité, les projeteurs ont eu à gérer encore plus spécifiquement le chemin des écoliers, ce qui s'est fait par l'aménagement d'un passage inférieur au droit de la route cantonale.

Bien qu'économe en expropriations, cet aménagement a nécessité tout de même l'achat d'environ 1'600 m² de terrains et la déconstruction de deux immeubles. Un effort d'intégration des murs dans le site a également exigé la mise en œuvre de murs en béton recouverts de pierres naturelles.



Pour un coût final de 6'500'000 francs, la participation sur les travaux cantonaux des trois communes intéressées à l'œuvre, soit Nendaz, Sion et Veysonnaz, va s'élever à un peu moins de 2 millions de francs.

Les travaux de finition sont désormais terminés et la voie publique rendue sans entrave aux piétons et automobilistes.

Personne de contact

***Service des routes, transports et cours d'eau
Loris Chittaro, chef de l'arrondissement 2 Valais central
027 / 606 34 35 ou 079 / 607 77 81***